Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026195-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-195	Nomenclature 1.4
Enfance jeunesse, cohésion sociale – Convention de mise à disposition de locaux auprès de la MSA d'Armorique	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Martine QUEMERE
EXPOSE :

Dans le cadre de l'activité France Services, la CCHC travaille en partenariat structuré depuis plusieurs années avec les opérateurs nationaux et avec les partenaires locaux afin de promouvoir l'accès aux droits en faveur des habitants du territoire.

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) est l'opérateur de protection sociale du monde agricole en France, assurant la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et de ses ayants droit (exploitants, salariés et employeurs).

Ses missions principales relèvent de la Protection sociale globale des allocataires, du recouvrement des cotisations, de la santé et de la sécurité au travail et de l'action sanitaire et sociale.

L'analyse des publics accompagnés par la MSA d'Armorique en 2025 fait apparaître que 132 ressortissants du territoire de Haute Cornouaille ont été accueillis sur les antennes de Landerneau et de Quimper. Cette fréquentation justifie la pertinence du déploiement de temps d'accueil dédiés en Haute Cornouaille.

La MSA d'Armorique propose ainsi le lancement de permanences au sein des locaux France Services de la CCHC à compter de novembre 2026, pour une durée d'un an, afin d'évaluer le besoin. Il est proposé de mettre à disposition le bureau de permanence à titre gracieux, le 2e mardi de chaque mois, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 octobre 2026,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la convention avec la MSA d'Armorique,***
- ***a autorisé la Présidente à signer ladite convention qui entre en vigueur au 1er novembre 2026 pour une durée d'un an reconductible dans la limite de trois fois.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 22 octobre 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

Communauté de Communes de Haute Cornouaille

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026195-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER		X	Pouvoir à Nathalie DEROUT
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM		X	Pouvoir à Xavier YANNOU
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Anne-Marie DUIGOU		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 7

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances